



RESERVATION VACANCES DE FEVRIER

Accueil de loisirs

NOM :

PRENOM :

PERIODE DE RESERVATION ET ANNULATION : du 10 Janvier au 24 Janvier 2023

Extrait du règlement intérieur de l'accueil collectif de mineur :

Les demandes de réservations seront acceptées en fonction des critères d'admission à savoir :

- Les enfants tropéziens, dont les deux parents travaillent ;
- Les enfants tropéziens dont un des deux parents travaille ;
- Les autres enfants tropéziens ;
- Les enfants extérieurs à la commune, dont les deux parents travaillent à Saint-Tropez ;
- Les enfants extérieurs à la commune, dont l'un des deux parents travaille sur Saint-Tropez ;
- Les enfants scolarisés à Saint-Tropez ;
- Les enfants ou petits-enfants de résidents tropéziens ou ayant une résidence secondaire ;
- Les autres enfants

Toutes les journées de réservation sont dues, sauf :

- maladie supérieure à 3 jours sur présentation d'un certificat médical (dans les 48h)
- raisons familiales (sur présentation d'un document officiel dans les 48h).

HORAIRES D'OUVERTURE POUR LES VACANCES : accueil de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00

THEME : « »

PERIODE : 13 Février au 24 Février 2023

LUNDI 13 FEVRIER	<input type="checkbox"/>	LUNDI 20 FEVRIER	<input type="checkbox"/>
MARDI 14 FEVRIER	<input type="checkbox"/>	MARDI 21 FEVRIER	<input type="checkbox"/>
MERCREDI 15 FEVRIER	<input type="checkbox"/>	MERCREDI 22 FEVRIER	<input type="checkbox"/>
JEUDI 16 FEVRIER	<input type="checkbox"/>	JEUDI 23 FEVRIER	<input type="checkbox"/>
VENDREDI 17 FEVRIER	<input type="checkbox"/>	VENDREDI 24 FEVRIER	<input type="checkbox"/>

Date + Signature

Ville de Saint-Tropez

Services périscolaire et extrascolaire
Pôle Enfance – 1 Chemin des vendanges
Tel 04 94 81 30 11
poleenfance@ville-sainttropez.fr



Horaires

Pendant la période scolaire : mercredi
de 8h00 à 18H00

Pendant les vacances : lundi à vendredi
de 8h00 à 18H00